



Ville  
 de  
**TROIS-RIVIÈRES**  
 PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE  
 25 JUIL. 2016  
 Loi 82.213 du 2.3.82

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 27 JUIN 2016**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Date  
 de la convocation  
 21/06/2016

L'An Deux Mil Seize, le lundi 27 juin, à dix-huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 21 juin 2016.

Nombre de  
 conseillers  
 En exercice : 29  
 Présents : 21  
 Absents : 08  
 Dont Procuration : 06

**PRESENTS** : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1<sup>er</sup> Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RENIER Renaud (3<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4<sup>ème</sup> Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe – M. EDAU François – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(21)

Vote à l'unanimité  
 Pour : 27  
 Contre : 00  
 Abstentions : 00

**REPRESENTÉS** : M. RUPAIRE Justin (ayant donné procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – Mme EUGENIE Gilberte (ayant donné procuration à Mme MARCIN PLANTIER Dany) – M. RENIER Philippe (ayant donné procuration à M. RENIER Renaud) – Mme HATILIP ROCH Germaine (ayant donné procuration à Mme SAINTE-LUCE Ninette) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à M. NOËL Jean-Philippe) – M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude).....(6)

**ABSENTS** : Mme BARTHEL Annick – M. LIBER Jean-Luc.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur CHAIBRIANT Michel a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

05

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES :  
 CRÉATION DE POSTES**

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article L1612-1 ;
- Vu le Budget communal de l'exercice 2016 ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 35 ;
- Vu le décret n°88-574 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux ;
- Considérant la nécessité de créer quatre (4) postes de façon à répondre à des besoins en personnel pour l'optimisation de l'organisation des services et l'actualisation de l'organigramme existant ;
- Vu le tableau des effectifs budgétaires de la commune de Trois-Rivières ;

Le Conseil Municipal,  
 Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

.../...

